

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 03 Mars 2016 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 03 Mars 2016, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 25 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal → Suite à la démission de Monsieur Guy GONNOT, Conseiller Municipal, et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Mme Christine LOUVEL a été installée dans cette fonction. Elle a également été élue pour le remplacer au sein de plusieurs instances : La commission des finances et des affaires économiques, la commission des équipements, des travaux publics, de l'urbanisme, des transports, de l'environnement et du patrimoine bâti, la commission municipale d'appel d'offres et d'adjudication (membre suppléant).

FINANCES COMMUNALES

Débat d'orientations budgétaires → Le Conseil Municipal a pris acte des informations présentées dans le rapport, notamment en ce qui concerne :

- Développement introductif (Qu'est-ce qu'un budget d'une collectivité locale – Rappels sur la présentation du budget)
- Le contexte général de l'environnement économique pour 2016 (La situation économique globale – La situation des finances publiques)
- Les nouvelles mesures issues du projet de loi de finances pour 2016 (Budget de l'Etat – Projet de la loi de finances pour 2016)
- Situation financière de la commune et projet de budget 2016 (La fiscalité locale – La dette – Le résultat provisoire N-1)
- L'architecture du budget 2016 (La section de fonctionnement et d'investissement)
- Vision prospective des finances et des investissements
- Budgets annexes : Enfance-Famille – ZAC des Fontaines – Aménagement de terrains

Tarifs complémentaires 2016 – Service Jeunesse → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour le séjour organisé par le service jeunesse, à savoir : 270.00 € au parc Disneyland Paris (du 19 au 20 avril 2016).

TRAVAUX COMMUNAUX

Demandes de subventions Voie douce SAINT-MARCEL/OSLON → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au titre de la réserve parlementaire et au titre des amendes de police pour le projet de réalisation d'une voie douce piétonne et cyclable pour relier SAINT-MARCEL à Oslon, afin de sécuriser les déplacements piétons et cycles le long de la RD 678.

ADMINISTRATION GENERALE

Prêt Helvétix – Protocol d'accord transactionnel → Dans le cadre du dispositif mis en place par le Décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, la Commune a exprimé le souhait de rembourser le prêt par anticipation et de bénéficier de cette aide en déposant un dossier auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire. Afin de pouvoir prétendre au fond de soutien, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la Caisse d'Epargne.

Autorisation de Plaider – Affaire Michel MELLON → Monsieur Michel MELLON, sollicite de nouveau le Conseil Municipal pour obtenir une autorisation de plaider contre la renégociation du prêt Helvétix qu'il estime irrégulière. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande d'autorisation de plaider de Monsieur Michel MELLON.

SERVICE JEUNESSE

Contrat Enfance-Jeunesse - Avenant → En vue d'améliorer la concertation et la qualité éducative, la Caisse d'Allocations Familiales fait évoluer les modalités de calcul de la Prestation de service enfance jeunesse (Psej) liée à la fonction de pilotage. Afin de prendre en compte ses nouvelles modalités, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F.

Bourse aux vacances – Convention → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune d'Oslon. L'objectif de celle-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser certains petits travaux en direction d'organismes publics. En retour, ces mêmes jeunes bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction des tarifs des séjours organisés par le service jeunesse.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification tableau des effectifs → Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'ingénieur pour occuper les fonctions de Directeur des Services Techniques.

Régime indemnitaire → Le Conseil Municipal a accepté de modifier le régime indemnitaire, à compter du 1^{er} avril 2016, pour l'élargir sur le grade d'ingénieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.